

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

SÉANCE ORDINAIRE
13 NOVEMBRE 2017

Assermentation des élus

Le maire, Monsieur Marc-André Plante, et les conseillères et les conseillers municipaux élus lors du scrutin du 5 novembre dernier ont prêté serment afin d'entrer officiellement en fonction pour les quatre prochaines années.

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 13 novembre 2017, à 19 h 30, à l'auditorium de l'école Saint-Sacrement, 901, rue Saint-Louis, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Gauthier-Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

RÉSOLUTION NO : 407-11-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc-André Michaud

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 408-11-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc-André Michaud

QUE l'ordre du jour soit adopté.

RÉSOLUTION NO : 409-11-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc-André Michaud

QUE la résolution numéro 565-12-2016, adoptée le 12 décembre 2016, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017, soit modifiée afin d'y mentionner que la séance ordinaire du mois de novembre 2017 soit reportée au 20 novembre 2017 et se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 410-11-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc-André Michaud

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
